

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Depuis de nombreuses années, les bandes indiennes du Canada peuvent négocier individuellement des accords d'autonomie gouvernementale. Je crois comprendre que la bande indienne de Kingsclear, l'une des trois bandes dans ma circonscription, a réalisé énormément de progrès vers l'application de nombreux aspects de ce concept et qu'elle satisfait à tous les critères pour devenir l'une des premières bandes au Canada atlantique à signer un accord d'autonomie gouvernementale.

Voici ma question: si un tel accord d'autonomie gouvernementale était signé maintenant, qu'engloberait-il et comment serait-il mis en oeuvre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): La politique du ministère des Affaires indiennes concernant l'autonomie gouvernementale des collectivités autochtones existe depuis 1985, si je ne m'abuse. Elle prévoit la négociation, entre une bande indienne ou une première nation d'une part et le gouvernement fédéral d'autre part, d'un nouveau mécanisme reconnu par le Parlement au moyen d'une mesure législative et permettant aux autochtones de gérer leurs propres collectivités. Les ententes s'appliquent à divers domaines, notamment l'éducation, la santé, la gestion des terres et l'effectif des bandes, tous visés actuellement par la Loi sur les Indiens.

Nous avons l'intention, monsieur le Président, de continuer à négocier de tels accords tant que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ne sera pas reconnu dans la Constitution, ce qui pourrait peut-être se faire dans un proche avenir.

* * *

LA GESTION DE L'OFFRE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon des échos de Québec, Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, aurait déclaré que nos offices de commercialisation doivent renoncer à la gestion de l'offre pour adopter la tarification. Cela montre que notre gouvernement n'a pas réussi à convaincre les gouvernements amis de la valeur de la gestion de l'offre.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi, à son avis, son message n'a pas été entendu par les présidents

Questions orales

Delors et Bush? Le premier ministre a-t-il échoué parce qu'ils se souvenaient qu'à l'origine, devant le GATT, le Canada était partisan de la tarification jusqu'à ce que les agriculteurs canadiens le découvrent?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la dernière affirmation du député est incorrecte. Il n'a pas dit que la position du Canada devant le GATT avait été élaborée de concert avec les provinces et les producteurs. Nous avons défendu cette position avec constance.

M. Dunkel, un salarié, un bureaucrate, a présenté un texte. Cependant, chaque nation, chaque nation souveraine décide, en se fondant sur son intérêt et sur sa situation économique, à quelles conditions elle se joint au GATT.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je crois que le ministre devrait se souvenir que, pendant les deux premières années, la tarification était la position défendue par le Canada. Cette position a été changée depuis.

En février dernier, la Chambre a réitéré l'appui du Canada au renforcement de l'article XI, 2(c)1 et a exhorté le premier ministre à faire jouer son influence pour gagner de nouveaux appuis internationaux en plus de ceux du Japon et de la Corée du Nord. Quels nouveaux appuis ses démarches ont-elles apportés à la cause de la gestion de l'offre? Combien de pays font maintenant front commun avec le Canada à la suite des démarches du premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): De toute évidence, le député a raté le discours prononcé par Jacques Delors, président de la Commission européenne, ici à Ottawa.

M. Althouse: Non, je ne l'ai pas manqué. Je me demandais quels en étaient les résultats.

M. Mulroney: Oh, vous vous demandiez quels en étaient les résultats.

• (1450)

Voici les résultats qu'il a annoncés il y a environ un mois à Ottawa. Il a dit qu'il comprenait la position du gouvernement du Canada et qu'il y était si sympathique qu'il ferait valoir qu'un accord sur 90 p. 100 des points permettant d'obtenir les exemptions recherchées était préférable à un échec.

Nous savons tous que chaque pays cherche à obtenir des exemptions. L'industrie maritime aux États-Unis ainsi que l'importation de bananes des anciennes colonies dans la CEE sont des exemples des importantes exemptions recherchées.